



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 42085

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le dernier rapport rendu par le Conseil d'orientation pour l'emploi. Dans le cadre du renforcement de l'information sur les débouchés des formations, il est proposé de distribuer systématiquement, avant l'entrée en troisième, en terminale et en première année de licence, une plaquette de six à dix pages donnant aux jeunes et à leurs familles des informations sur les filières, les débouchés et les métiers. Cette plaquette pourrait comporter les débouchés par diplôme, le taux d'emploi à six mois ou un an par diplôme ainsi que les secteurs d'activité qui recruteront le plus dans les huit à dix prochaines années. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur ces propositions.

Texte de la réponse

Fournir au collégien, au lycéen et à l'étudiant de l'information sur les conditions de son insertion professionnelle selon l'orientation ou la filière qu'il aura choisie est en effet très utile pour précisément l'aider dans son choix. Cela étant, il y a deux niveaux d'information proposés par le rapport. La première concerne les informations sur l'état du marché du travail au moment où le jeune se renseigne. Elles peuvent être fournies en exploitant des enquêtes nationales, comme l'enquête Emploi de l'INSEE. Le deuxième niveau d'informations relève davantage de l'exercice de prospective. Les besoins en recrutements des différents secteurs d'activité à l'horizon de huit à dix ans vont naturellement dépendre de la situation de l'économie française à cet horizon (de son taux de croissance, de l'évolution de sa productivité). Les estimer avec un minimum de fiabilité exige donc des travaux relativement lourds que le conseil d'analyse économique notamment réalise tous les cinq ans par son exercice de Prospective sur les métiers et les qualifications. Enfin, un effort significatif d'informations sur les métiers est réalisé par l'ONISEP, qui fournit notamment deux services. Le premier consiste à mettre à disposition sur le site de l'organisme des « fiches métiers » régulièrement actualisées. Le second est une plate-forme multimédia accessible sur le Web (monorientationenligne.fr), permettant au jeune de dialoguer à distance avec des conseillers experts en matière d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42085

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2009, page 1481

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11432